



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

Le 12 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le douze mars deux mille dix-huit (12 mars 2018) à 19h30 et à laquelle sont présents :

- La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
- La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
- La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3
- Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4
- Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Est absent et a motivé son absence :

- Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

Le nombre de personnes dans l'assistance pour cette séance du conseil est : 6

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
12 MARS 2018**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1. Acceptation des comptes payables et payés;
 - 4.2. Mandat de représentation – Cour du Québec, Petites créances – Dossier 715-32-700083-179;
 - 4.3. Amendement à la résolution 249-17 – Aide financière au Gala des Mercures dans le cadre de la persévérance scolaire;
- 5. RÉGLEMENTATION**
 - 5.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement 06-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;
- 6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**
 - 6.1. Octroi du contrat relatif à l'appel d'offres 01-2018 - Achat d'une camionnette pour le service des travaux publics;
 - 6.2. Appel d'offres public 02-2018 – Réalisation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018– Rue des Pensées;
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**



8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 8.1. Ratification de la dépense et autorisation de paiement – Réparation du chargeur John Deere;

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1. Mandat à WSP Group – Expertise technique et environnementale – Matricule 1213-14-2814;

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1. Affichage des postes pour le camp de jour La Toupie 2018;
- 11.2. Parcs régionaux linéaires - demande de gestion des occupations amovibles;
- 11.3. Autorisation de signature des contrats et paiement des artistes dans le cadre du Détour culturel 2018;

12. DIVERS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS. 35-18

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire.

Adoptée

2. RÉS. 36-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

3. RÉS. 37-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

Il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Gaétan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018.

Adoptée

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. RÉS. 38-18

ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS

Il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants, pour la période du 1^{er} février au 12 mars 2018, et ce, pour un montant total de **230 633.06 \$** :

- Liste des comptes fournisseurs au 12 mars 2018 78 484.20 \$
- Liste sélective des déboursés par chèques (ch. no 012179) 2 058.05 \$
- Remises provinciales du 16 janvier au 28 février 2018 32 174.11 \$
- Remises fédérales du 16 janvier au 28 février 2018 13 446.47 \$



- Remise RRFS au 28 février 2018 9 570.92 \$
- Dépôts salaires du 22 janvier au 4 mars 2018 incl. (semaines nos. 5 à 10 incl.) 69 596.66 \$
- Paiement des dépenses incompressibles par AccèsD 24 925.55 \$

TOTAL : 230 633.06 \$

Adoptée

4.2. RÉS. 39-18 MANDAT DE REPRÉSENTATION – COUR DU QUÉBEC, PETITES CRÉANCES – DOSSIER 715-32-700083-179

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit comparaître à la cour des petites créances dans le dossier 715-32-700083-179;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiments et environnement, madame France Granger connaît l'ensemble du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater madame France Granger afin de représenter la Municipalité à la cour des petites créances relativement au dossier 715-32-700083-179.

Adoptée

4.3. RÉS. 40-18 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 249-17 – AIDE FINANCIÈRE AU GALA DES MERCURES DANS LE CADRE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 249-17 concernant le versement de dons aux organismes à but non lucratif pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait autorisé un versement de 100 \$ pour le Gala des Mercures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de reconnaître les efforts des jeunes dans leurs études et de soutenir la lutte contre le décrochage scolaire sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'amender la résolution numéro 249-17 et d'autoriser le versement d'un don supplémentaire de 400 \$ au Gala des Mercures, et ce, dans le cadre de la persévérance scolaire et la réussite scolaire.

Adoptée

Période de questions du public

5. RÈGLEMENTATION

5.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2018 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La conseillère, Mme Diane Pigeon, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 06-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Le directeur général présente le projet de règlement 06-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, comme suit :



La MRC des Laurentides a redonné compétence aux municipalités de son territoire en matière de collecte et de transport des matières résiduelles par son règlement 333-2018 modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles.

L'adoption de ce règlement numéro 06-2018 viendra définir l'application, la procédure à suivre pour la disposition des matières résiduelles pour l'ensemble des citoyens, ainsi que les clauses pénales.

Période de questions du public

6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

6.1. RÉS. 41-18 OCTROI DU CONTRAT RELATIF À L'APPEL D'OFFRES 01-2018 - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite à l'appel d'offres numéro 01-2018, concernant l'acquisition d'une camionnette pour le service des travaux publics, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mars 2018, à 10h01, est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT – TAXES INCLUSES
Alliance Ford Mont-Tremblant	40 097.99 \$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC	37 127.73 \$
Giroux Chrysler Dodge JEEP	N'a pas soumissionné
Performance Laurentides	36 567.80 \$
Toyota Ste-Agathe	40 084.88 \$

CONSIDÉRANT QUE la vérification des soumissions a été dûment effectuée, tel que stipulé dans la politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat relatif à l'appel d'offres 01-2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Performance Laurentides en respect des coûts détaillés au tableau ci-haut, et ce, selon sa soumission datée du 1^{er} mars 2018.

Adoptée

6.2. RÉS. 42-18 APPEL D'OFFRES PUBLIC 02-2018 – RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) – RUE DES PENSÉES

Il est proposé par M. Gaétan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de La Conception procède publiquement et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) à des demandes de soumissions scellées pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 – Rue des Pensées.



Tout renseignement concernant le présent appel d'offres peut être obtenu auprès de M. Roch Gervais, directeur des services techniques, au (819) 681-3016, au poste 5404.

Que les soumissions devront comprendre toutes les caractéristiques et toutes les exigences pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 – Rue des Pensées.

Que les soumissions sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Seules les soumissions présentées sur les formulaires de la Municipalité seront acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées doivent être reçues au bureau de la Municipalité dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Appel d'offres public 02-2018 – Travaux rue des Pensées – Programme TECQ » jusqu'à 10h00, heure locale, le 5 avril 2018 à l'adresse de la Municipalité pour être ouvertes publiquement le 5 avril 2018 à 10h01 au bureau de la Municipalité :

Municipalité de La Conception
1371, rue du Centenaire
La Conception, (Québec) J0T 1M0
Téléphone : (819) 681-3016

Que seuls sont considérés aux fins d'octroi du contrat, les soumissionnaires ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Que le plus bas soumissionnaire sera celui qui soumettra un prix net, c'est-à-dire, qui comportera le coût pour la réalisation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 – Rue des Pensées, incluant les taxes.

Que la Municipalité de La Conception ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Adoptée

Période de questions du public

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1. RÉS. 43-18

RATIFICATION DE LA DÉPENSE ET AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATION DU CHARGEUR JOHN DEERE

CONSIDÉRANT

le besoin de réparation et de pièces pour le chargeur John Deere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par M. Gaétan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des deux factures totalisant ainsi un montant de de 5377.58 \$, plus les taxes applicables, et ce, à la compagnie Nortrax.

Que le montant soit pris à même le budget d'opération.

Adoptée



Période de questions du public

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. RÉS. 44-18

MANDAT À WSP GROUP – EXPERTISE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT

l'expertise technique et environnementale requise dans le dossier juridique lié à la propriété matricule 1213-14-2814;

CONSIDÉRANT

le mandat préalablement donné à la firme WSP Group à ladite expertise eu égard à des travaux de réhabilitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de :

- Mandater WSP Group pour la surveillance des travaux de réhabilitation environnementale pour la propriété matricule 1213-14-2814;
- D'autoriser le directeur général et/ou le directeur des services techniques à la gestion des dépenses et de la conduite du mandat relatif aux travaux;
- D'affecter les montants au budget d'opération.

Adoptée

Période de questions du public

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. RÉS. 45-18

AFFICHAGE DES POSTES POUR LE CAMP DE JOUR LA TOUPIE 2018

CONSIDÉRANT

le besoin en terme de ressources humaines pour le bon fonctionnement du camp de jour La Toupie pour la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'affichage des postes suivants pour l'édition 2018 du camp de jour La Toupie :

- animateurs;
- aide-animateur;
- éducateur spécialisé;

D'autoriser le directeur général et la responsable des loisirs à débiter le processus d'embauche.

Adoptée

11.2. RÉS. 46-18

PARCS RÉGIONAUX LINÉAIRES - DEMANDE DE GESTION DES OCCUPATIONS AMOVIBLES

CONSIDÉRANT QUE

le 20 octobre 2016, la MRC des Laurentides adoptait une résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de céder à la MRC, pour son territoire, l'octroi des permissions d'occupation des ouvrages «amovibles» localisés sur l'emprise du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;



CONSIDÉRANT QUE les ouvrages amovibles correspondent à des ouvrages et des constructions pouvant être retirés facilement de l'emprise des parcs régionaux linéaires Le P'tit Train du nord et Corridor aérobique (quai, escalier hors-sol, aménagement de terrain, passage piétonnier), lesquels ouvrages et constructions représentent un faible risque pour le ministère;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des demandes d'occupation acheminées par la MRC au ministère pour fins de traitement demeurent, pour la majorité d'entre elles, sans réponse depuis plus d'un an, soit plus que les 60 jours prévus notamment au bail intervenu entre la MRC des Laurentides et le ministère, le 5 juillet 1994, pour la gestion de l'ancienne emprise ferroviaire désignée comme le "Le Ptit Train du Nord";

CONSIDÉRANT QU' un bail est également intervenu entre la MRC des Laurentides et le ministère, le 31 octobre 1996, pour la gestion de l'ancienne emprise ferroviaire désignée comme le corridor aérobique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides possède la connaissance terrain et les ressources permettant d'assurer une gestion efficace des occupations de l'emprise du parc sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception appuie la demande de la MRC formulée par sa résolution 2016.10.6988 adoptée le 20 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

DE céder à la MRC des Laurentides, pour les emprises des parcs linéaires Le P'tit train du Nord et le Corridor aérobique sur son territoire, l'octroi des permissions d'occupation relatives à des ouvrages amovibles.

DE maintenir la responsabilité au ministère de l'octroi des occupations ayant un réel caractère permanent, tels les croisements véhiculaires, conduites souterraines, droits de passages, tel que prévu aux baux intervenus entre les parties.

DE déléguer une ressource au ministère afin de permettre de régler les diverses demandes qui demeurent sans réponse depuis plus de 60 jours, et ce, dans l'éventualité où il n'était pas possible de céder, à court terme, l'octroi des permissions des occupations amovibles à la MRC des Laurentides.

Adoptée

11.3. RÉS. 47-18 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS ET PAIEMENT DES ARTISTES DANS LE CADRE DU DÉTOUR CULTUREL 2018

CONSIDÉRANT les contrats proposés avec les compagnies Disques BG et Productions C.R. Inc. pour les spectacles prévus lors du Détour culturel 2018;

CONSIDÉRANT QUE les sommes encourues ont été prévues au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Gaétan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à



l'unanimité des membres présents, d'autoriser la signature des contrats et d'autoriser le paiement d'une dépense de 2 750 \$, plus les taxes applicables, à la compagnie Disques BG, et d'une dépense de 4 500 \$, plus les taxes applicables, à la compagnie Production C.R. Inc., et ce, tel que stipulé dans lesdits contrats proposés.

QUE ce montant soit pris à même le budget d'opération.

Adoptée

Période de questions du public

12. DIVERS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

13.1. RÉS. 48-18

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Michelle Hudon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h25.

Adoptée

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Maurice Plouffe,
Maire

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.